



Nantes, le 1<sup>er</sup> avril 2016

## Communiqué

La CGT 44 et des Pays-de-la-Loire a organisé, mercredi 30 mars, un débat sur le projet de transfert de l'aéroport de Nantes Atlantique à NDDL, invitant les partisans (préfecture, conseil régional, conseil économique social et environnemental des PDL, l'association des ailes pour l'ouest) et les opposants (ACIPA, élus doutant du projet d'aéroport, atelier citoyens, copains 44).

La CGT souhaitait mettre à l'épreuve des analyses externes son document référence qui constitue un avis argumenté et thématique via de multiples entrées de ce dossier complexe.

Force est de constater que tout débat contradictoire sur ce dossier est compliqué voire impossible: aucun des porteurs et partisans du projet n'a répondu à l'appel pour des raisons diverses (attente des contours d'un éventuel référendum, besoin d'un cadrage ultra précis du débat...).

Seuls les opposants se sont donc exprimés, en interaction avec les syndicats CGT présents, rendant le débat certes moins médiatique mais néanmoins riche (possibilités de réaménagements de Nantes Atlantique avec des précisions de salariés de l'aviation civile, éclairage de salariés de Vinci sur les pratiques de dumping social de l'entreprise et développement du groupe VINCI via des financements public....).

In fine, la CGT exige, quel que soit l'avenir de ce projet :

- des travaux urgents pour moderniser Nantes-Atlantique et permettre des conditions de travail optimales (accueils des voyageurs, contrôle aérien) : une étude doit permettre des investissements rapides
- la transparence totale dans ce dossier (financements, contrats, accords)
- Plus largement, le retour d'un Etat stratège sur l'organisation et l'aménagement du territoire, pour régler les problèmes de transports, notamment sur l'agglomération nantaise (franchissement de la Loire, proximité des lieux de vie et de travail, transports des marchandises, développement du rail), mais aussi sur toutes les questions de réponse aux besoins des populations (santé, logement, aide à la personne). Le recours à des agences ou des partenaires privés dont l'unique exigence est la gestion comptable est facteur d'iniquité, de concurrence entre les territoires, et de menace sur l'emploi (en nombre, en qualité)
- Des procédures modernisées pour la mise en œuvre des projets structurants qui permettent l'appropriation par les populations le plus en amont possible.

Dossier NDDL de la CGT visible sur

[http://lacgt44.fr/IMG/pdf/dossier\\_nddl\\_06-2015-2.pdf](http://lacgt44.fr/IMG/pdf/dossier_nddl_06-2015-2.pdf)